

Rapport du Comité d'audit présenté au 35^{ème} Conseil des ministres

Pendant le mandat de 3 ans, 2017-2020, le Comité d'audit a rempli ses fonctions selon son mandat. Il a pu tenir 3 réunions statutaires et 7 réunions techniques, sous la présidence du représentant de l'Union des Comores, M. Yacoub Ahamada Baco.

Cette année 2021, pendant une période de transition, le comité a eu 5 sessions d'ateliers de travail organisé par le SG-COI et le projet INCA. A l'issue de cette réunion, le comité a examiné et approuvé la nouvelle charte d'audit interne, le règlement intérieur du comité d'audit, le manuel d'audit interne, l'évaluation des risques d'audit interne et le plan annuel d'audit 2021.

Le Comité d'audit, organe subsidiaire du comité des OPL, est chargé d'aider le COPL en qualité d'expert consultatif, à s'acquitter de ses responsabilités de contrôle. Il a continué d'axer ses activités de contrôle et de conseil sur l'examen des états financiers annuels, des rapports du commissaire aux comptes, des plans et des rapports d'activité du service d'audit interne, sur le suivi des recommandations, la gestion des risques, ainsi que sur d'autres questions financières et de gestion, plus particulièrement les dépenses inéligibles auprès des projets financés par l'Union Européenne. Il a soumis une série de recommandations au Secrétaire général et au Comité des OPL tout en contribuant à l'harmonisation des mesures de gestion comme suite aux différentes recommandations en matière de contrôle.

Les PV des réunions statutaires et les comptes rendus des réunions techniques sont disponibles auprès du service d'audit interne.

1- Fonctionnement du comité d'audit

Dans le souci d'éviter les conflits d'intérêt qui pourraient exister, il est souhaitable de séparer les membres du comité d'audit et de ceux du comité budgétaire.

Il a été décidé de faire passer à l'examen du comité d'audit le recrutement de l'auditeur interne et externe.

Il a été souhaité de maintenir un suivi régulier du département d'audit interne par le comité d'audit.

Le mandat de l'actuel président du comité d'audit expire à la fin de l'année 2020. A partir du début de l'année 2021, en accord au règlement intérieur du comité, il a été décidé de passer la présidence à France/Réunion et la vice-présidence à Madagascar.

Le Comité tient à remercier le président sortant, M. Yacoub Ahamada Baco et à saluer chaleureusement son engagement au service de la COI au travers du travail qu'il a mené au sein du Comité durant son mandat de 3 ans.

2- Fonctionnement du département audit interne

Suite à la difficulté rencontrée par le service d'audit interne pour l'obtention des informations auprès de certains départements, le comité a demandé le respect de la charte d'audit interne en matière de l'accès à tous les documents au sein de l'organisation par l'audit interne.

Dans le respect des normes professionnelles d'audit interne, le comité a encouragé le SG-COI à consacrer un budget pour la formation continue de l'équipe du service d'audit interne.

Pour se conformer davantage à l'ambition du SG-COI aux normes professionnelles et aux exigences des accréditations de l'UE et du Fonds vert pour le climat, à travers plusieurs réunions avec le comité d'audit, des réflexions ont été menées sur l'utilisation efficace de l'audit interne et l'audit externe en renforçant leur indépendance, leurs ressources, sur l'étendue de leurs activités et l'efficacité de leurs opérations. Des propositions de mise à jour de la charte d'audit interne et du mandat du comité d'audit vont être proposées aux comités des OPL ultérieurement.

3- Concernant l'examen du rapport d'audit externe indépendant

Le comité note que l'auditeur externe a émis une opinion sans réserve sur les états financiers 2016-2017-2018 avec emphase sur l'incertitude concernant la continuité de l'exploitation de l'organisation.

Il a encouragé l'amélioration dans la préparation et la présentation des comptes dans les temps réglementaires afin que le commissaire aux comptes puisse intervenir selon le calendrier prévu.

Il a considéré que l'ensemble des remarques et observations faites par l'auditeur externe sont à prendre en compte par le SG-COI pour l'amélioration de sa gestion actuelle et future, entre autres : le respect du calendrier de préparation de budget et de la clôture des comptes, la fixation d'un taux de change fixe selon la dévaluation de la roupie, le processus de recouvrement des avances au personnel et aux projets, le processus de suivi des contributions des Etats membres.

Le comité a demandé au SG-COI de continuer la négociation avec la DUE afin de trouver une issue favorable à propos des inéligibilités. De convenir avec la DUE d'un échéancier et des modalités pour procéder au remboursement des dépenses inéligibles selon la décision du conseil afin d'éviter les compensations sur les budgets des projets en cours.

Il a encouragé le SG-COI à poursuivre la restructuration du personnel et la maîtrise des autres dépenses de fonctionnement à travers des suivis d'exécution budgétaire périodique.

Le comité a demandé le renouvellement du commissaire aux comptes. Ce qui a conduit la nomination du nouveau cabinet Grant Thornton.

Il a recommandé au SG-COI de mettre en place une politique de sanction pour les responsables donnant lieu aux inéligibilités.

A noter que le mois de mai 2021, le comité n'a pas encore reçu le rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2019, alors qu'on aurait dû déjà l'avoir avec celui de l'exercice 2020.

4- Gestion des risques organisationnels

Un système de contrôle interne efficace requiert que les risques importants pouvant nuire à la réalisation des objectifs de l'organisation soient reconnus et continuellement évalués.

La gestion des risques au SG-COI est assurée respectivement par le responsable de chaque département et supervisée par la direction auprès du SG-COI de façon informelle. Il n'existe pas encore de référentiel de gestion des risques appliqué par les départements. Néanmoins le service d'audit interne applique une méthode d'identification et d'évaluation indépendante déjà définie dans son manuel de procédure et conforme au cadre de référence COSO.

Les risques sont encore considérés en fonction des besoins à la COI, mais le comité d'audit recommande que les informations sur les risques soient partagées entre l'audit interne et les fonctions de contrôle et que les risques soient intégrés dans la planification stratégique et que l'appétence pour le risque soit définie et communiquée.

Le comité a apprécié l'outil de gestion des risques que le service d'audit interne a conçu et a recommandé sa diffusion à tous les domaines d'intervention, les départements et les projets de la COI.

Les risques financiers significatifs identifiés sont les risques d'erreurs, doublons ou falsifications d'écritures, de fraude, de non-recouvrement, de rupture de trésorerie, de vol, d'activité ou créance fictive, de non-conformité, d'inéligibilité, de perte des données et des biens, de perte de change, de créance irrécouvrable.

Le comité d'audit a noté les progrès sensibles qui avaient été réalisés dans la mise en œuvre de la gestion des risques. Toutefois, il a recommandé quand même la mise en place au Secrétariat d'un comité de gestion des risques pour passer en revue, déterminer et gérer les risques auxquels l'Organisation est exposée par le biais de registres des risques des différents départements et des risques les plus élevés ou l'attribution au comité de direction de ce rôle.

5- Système de Contrôle interne

En ce qui concerne le contrôle interne, les travaux de renforcement des procédures internes continuent avec l'appui de l'AT INCA. A ce stade, malgré les interventions ponctuelles par l'audit interne en tant que 3ème ligne de défense, il ne peut pas encore apprécier l'efficacité et la qualité des résultats obtenus car de nombreuses procédures sont en cours de rédaction et nécessiteront la validation interne, l'approbation des instances de décision et ensuite l'appropriation de la part des agents de la COI.

Le comité d'audit note les activités de contrôle utilisées à la COI suivantes :

- Revue par la hiérarchie : un tableau de bord financier est en cours de mise en place pour permettre aux responsables hiérarchiques de faire les suivis des réalisations des objectifs et de piloter l'organisation sur les plan stratégiques et opérationnels.
- Supervision directe par les responsables hiérarchiques : Renforcement de la supervision de la direction en maintenant un ensemble solide de contrôle interne sur la Comptabilité et les finances, la gestion des Ressources humaines, la passation de marché, la logistique et le système d'information.
- Contrôle physique : des équipements, des stocks, des liquidités et autres actifs ont fait l'objet de travaux d'inventaire.
- Séparation des tâches : pour réduire le risque d'erreur ou de fraude, les tâches d'autorisation, de traitement, d'enregistrement et de vérification des transactions et des événements ont été bien séparées.

Le comité a souligné l'intérêt d'accroître la sensibilisation au contrôle interne en collaboration avec le service des ressources humaines et l'unité de communication.

Il a recommandé au SG-COI d'organiser un atelier pour la finalisation des manuels de procédure et de contrôle, de sensibiliser et de former le personnel sur les différents aspects du contrôle interne.

Il a souligné la nécessité de l'application de l'outil de déclaration d'anomalie et de détection des fraudes (lanceur d'alerte).

6- Conclusion

En cette période de crise inédite et d'incertitude qui perdure, le Comité d'audit continue d'apporter son appui au SG-COI dans les efforts que l'organisation déploie pour continuer à mettre en œuvre son programme de travail en faisant preuve d'adaptabilité. De plus en plus, la soutenabilité financière, l'efficacité et l'efficience de la gestion de l'Organisation seront mise à l'épreuve pendant cette période. Des rigueurs dans la mise en œuvre des recommandations des audits sont sollicités.

Un grand défi attendra encore l'organisation, car l'appropriation des nouveaux cadres de travail approuvés nécessite un accompagnement des experts et une implication renforcée à tous les niveaux.

7- Remerciements

Le comité exprime sa reconnaissance pour le soutien et la coopération qu'il a reçus au cours des années écoulées de la part du Secrétariat général de la COI, de l'équipe dirigeante et des agents de la COI, plus particulièrement le service d'audit interne et l'équipe du projet INCA. Grâce à ce soutien, le Comité a pu exécuter son mandat avec une efficacité nettement accrue, à l'appui des responsabilités de gouvernance globale.